

CNSS-INFO



Bimestriel d'Information de la CNSS • N°0001 • MAI - JUIN 2018 • www.cnsstogo.tg

Sommaire



1^{er} MAI 2018 À LA CNSS P.4
SOUS LE SIGNE DE LA COHESION



LE PERSONNEL DE LA CNSS P.6
EN FORMATION PERMANENTE



DES INSTANCES ONT FAIT P.7
PEAU NEUVE À LA COOPECTRASSTO



LE PROJET RESIDENCE P.2 RENAISSANCE EN MARCHÉ

INVESTISSEMENTS CNSS

LE PROJET RESIDENCE RENAISSANCE EN MARCHÉ

*C'est une salle archi-comble du siège de l'institution à Lomé, qui a accueilli le vendredi 20 avril 2018 en fin de matinée, le lancement officiel du projet **Résidence Renaissance** de la CNSS.*

Une cérémonie sobre mais vibrante, de par la qualité des invités, à savoir les institutions bancaires, les architectes, les entreprises de BTP, les notaires, aux côtés des officiels qui étaient des représentants du gouvernement, des présidents d'institutions, des directeurs généraux de services administratifs et des sociétés d'Etat.

Le projet **Résidence Renaissance** viendra donc à terme, apporter une solution à cet état de fait par la construction, la vente et l'exploitation de logements de moyen et de haut standing dans le prolongement de la Résidence du Bénin à Lomé. Aussi va-t-il permettre de contribuer à la réalisation de la politique de logement du gouvernement tout en engrangeant des ressources nécessaires à l'équilibre financier du régime général de sécurité sociale.



Situé à Lomé sur un terrain délimité par la Résidence du Bénin, la cité Millénium, l'Avenue Jean Paul II et la Résidence de Lomé II avec une superficie totale de 55 hectares, la **Résidence Renaissance** va comporter 594 logements dont 200 appartements hôtels et 394 villas, 01 centre commercial et des immeubles à usage commercial comprenant des bureaux et des boutiques.

Aujourd'hui, malgré l'effervescence sur le marché immobilier, les statistiques font état d'un déficit au Togo de 500.000 logements dont 100.000 à Lomé la capitale. Et peu d'investisseurs arrivent à offrir aux populations des programmes d'habitation planifiés et sécurisés.

A la clé, 6000 emplois directs vont être générés, tout en assurant le renforcement de l'employabilité des jeunes artisans du métier des BTP, grâce au transfert de compétence qui s'effectuera au cours des travaux supervisés par les ingénieurs et autres cadres du BTP.

Il faut noter que le projet **Résidence Renaissance** n'est qu'un volet d'un ensemble de projets immobiliers minutieusement élaborés par la CNSS et qui toucheront l'ensemble du territoire national.

Plus d'info sur

www.r-renaissance.tg



Vue partielle des invités au lancement



EDITORIAL

LA CNSS
EN LIGNE !

Partenaires et assurés sociaux, notre engagement à faire de la CNSS une institution moderne et modèle en matière de qualité de services, reste total et prioritaire.

A cette fin, un programme de modernisation de notre système d'information est mis à exécution, en vue de la simplification des formalités, pour vous permettre au mieux d'exercer vos droits et obligations en tant qu'usagers de la CNSS.

Dans ce contexte, nous opérons actuellement une refonte de notre site web, pour une nouvelle conception orientée vers les services en lignes, dans une approche dynamique et répondant à l'exigence d'un accès simplifié, tout en prenant en compte la nécessité d'une sécurisation maximale.

Nous nous faisons par la présente, l'agréable devoir de vous informer que sous peu vous pourrez en un clic depuis votre bureau et même de votre téléphone mobile, accéder à toutes les formalités de la CNSS sur le www.cnss.tg.

Nous innovons ainsi, en vous offrant toutes les prestations et services en ligne, de l'immatriculation du travailleur et de l'employeur aux formalités de demande des prestations sociales ou de quitus social, en passant par celles relatives à la déclaration et même au paiement des cotisations.

Notre attachement à une communication et une collaboration sans faille avec vous, partenaires et assurés, reste garantie en espérant que dans la pratique, nous puissions au quotidien améliorer ensemble cet outil majeur qui nous rapproche davantage.

Ingrid AWADE

LEXIQUE DE LA SECURITE SOCIALE

Se familiariser avec les termes du métier

IMMATRICULATION

L'**immatriculation** est une démarche administrative consistant à attribuer un numéro de sécurité sociale à une personne physique (travailleur) ou morale (employeur) pour qu'il puisse cotiser et bénéficier des prestations de la CNSS.

Suite à cette immatriculation, l'assuré social sera donc affilié à la sécurité sociale. Ce numéro est conservé par l'assuré durant le reste de sa vie.

- Immatriculation d'un employeur :

L'**immatriculation d'un employeur** est une opération administrative qui suit nécessairement, soit l'ouverture ou l'acquisition d'une entreprise comportant l'emploi de salariés, soit la première embauche d'un salarié. Elle prend fin avec la cessation définitive d'activité.

Cette opération s'accomplit aujourd'hui au Centre de Formalités des d'Entreprises (CFE) lors de la création d'une entreprise.

COTISATIONS SOCIALES

Les **cotisations sociales** sont des contributions financières, assises et prélevées sur les salaires, à la charge du travailleur et de l'employeur et reversées à la CNSS par l'employeur, en vue d'ouvrir pour le compte dudit travailleur des prestations sociales en couverture des charges de famille, des accidents de travail et de la retraite.

CNSS-INFO

BIMESTRIEL D'INFORMATION DE LA CNSS

Siège Social CNSS Lomé, Boulevard Eyadema
1 BP 69 & 1 BP 199 Lomé 1
Tél : +228 22 25 96 96 / Fax : +228 22 51 99 26
Email : cnssinfo@cnsstogo.tg
Site web: www.cnsstogo.tg

Récépissé N°0381/21/07/09/HAAC

Directeur de Publication

Ingrid AWADE

Equipe de la Rédaction

Awaki MADITOMA	Evariste Y. KADANGA
Cosme S. ATTIOGBE	Mèza A. TCHAKPI
Nimombée KONLANI	Rodrigue B. FONDOU

1^{er} MAI 2018 À LA CNSS

SOUS LE SIGNE DE LA COHESION

Le personnel de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et son Directeur Général, Madame Ingrid AWADE, ont célébré dans la joie le 1er mai 2018, fête du travail, entourés pour la circonstance d'invités de marque aux rang desquels, le Président du Conseil d'Administration (PCA) de l'Institution, le Ministre Gilbert BAWARA, le Ministre Ninsao GNOFAM des Infrastructures et des Transports et le Président du Conseil National du Patronat, M. Laurent TAMEGNON.



Au premier plan le PCA et le DG ; en arrière plan des administrateurs de la CNSS



Série des allocutions

Cette année encore, la représentation syndicale de l'Institution n'a pas jugé nécessaire d'adresser solennellement un cahier de doléances à la Direction Générale, consciente des nombreux acquis déjà engrangés, des efforts louables actuellement entrepris par l'employeur sur un certain nombre de chantiers et aussi confiante en la sérénité des négociations dans un cadre de dialogue renforcé.

Travailleurs de la Sécurité Sociale du Togo (SYNTRASSTO), a rendu un vibrant hommage au Directeur Général de la CNSS, Mme Ingrid AWADE, pour les grandes réformes opérées en si peu de temps, depuis sa prise de fonction à la tête de l'Institution et convié le personnel à redoubler d'efforts, pour relever les défis de la performance prônée par la Direction Générale, qui se caractérise par une gestion saine et des services de qualité.

C'est dans ce contexte que Mme Amavi NOMENYO, au nom du Syndicat National des

Prenant à son tour la parole, le PCA de la CNSS, M. Gilbert BAWARA, Ministre



En haut, vue partielle du personnel de la CNSS à la fête. En bas, le service menu au grand complet



de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme Administrative, a, avant tout, eu une pensée pieuse pour les travailleurs ayant perdu la vie et pour tous les proches disparus des travailleurs.

A la suite du SYNTRASSTO, le Ministre Bawara a chaleureusement félicité Mme Ingrid AWADE, non seulement pour son sens aigu du devoir et des responsabilités, mais également et surtout pour les remarquables performances notées, les nombreuses et pertinentes actions menées et le rendement exceptionnel obtenu depuis sa présence à la tête de l'Institution.

Il a exhorté les travailleurs à toujours prôner et privilégier le dialogue et la concertation, dans la recherche de solutions à leurs revendications aussi légitimes soient elles. M. BAWARA n'a pas manqué de saluer leur engagement aux côtés de la Direction Générale, tout en invitant chacun, dans sa tâche, à la conscience professionnelle.

Placée sous le signe du renforcement de la cohésion Employeur-Employés, la fête du 1er mai 2018 à la CNSS, s'est poursuivie jusqu'aux environs de 18 heures, dans une liesse populaire, avec les prestations de plusieurs artistes invités.



Liesse populaire dans un esprit de fraternité

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

LE PERSONNEL DE LA CNSS EN FORMATION PERMANENTE



Le présidium au lancement

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), a procédé le 12 Avril 2018 à son siège, au lancement officiel de la formation permanente de son personnel.

Présidé par M. Agui PALANGA, vice-Président du Conseil d'Administration de l'Institution, on note aussi au rang des officiels la présence du Secrétaire Général du Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme Administrative, M. Attissim ASSIH, représentant le ministre de tutelle et celle du Directeur Général de la CNSS, Mme Ingrid AWADE.

Dans son mot de bienvenue, M. Pagedame LARE, Conseiller du Directeur Général de la CNSS, Chargé de la Formation Permanente, a relevé que dans un monde professionnel en constante évolution, les entreprises qui ne suivent pas le mouvement peuvent être fortement pénalisées: avoir des salariés

formés aux progrès technologiques ou aux dernières normes en vigueur, reste le meilleur moyen pour offrir des services de qualité aux partenaires sociaux et promouvoir les valeurs de l'institution.

En rappelant que le meilleur héritage à laisser à la génération future c'est l'éducation, M. PALANGA, dans son intervention, a, pour sa part, salué l'initiative de la Direction Générale, avant d'adresser à l'ensemble du personnel ses encouragements et aux formateurs, ses vifs remerciements pour leur disponibilité à accompagner la CNSS dans cette démarche judicieuse.

La première partie du programme de la formation permanente s'étend sur une période de 18 mois, pour 6 promotions regroupant les cadres et agents des différents départements et divisions du siège de la CNSS.



Vue partielle de l'assistance à la cérémonie

À LA COOPECTRASSTO

DES INSTANCES ONT FAIT PEAU NEUVE



Les participants à l'ouverture de l'AG

La salle polyvalente du Relais de la Caisse a prêté son cadre, le 11 Mai 2018, à la tenue d'une Assemblée Générale Ordinaire de la COOPECTRASSTO. A l'ordre du jour, le rapport de bilan des activités de l'exercice 2017 et le renouvellement des membres des instances dirigeantes.

La série des allocutions, à la cérémonie d'ouverture, a commencé par celle du représentant du Directeur Général de la CNSS, M. Ahlonkor DIOGO Responsable de la Division des Ressources Humaines, qui a relevé le caractère important de la mission de la COOPECTRASSTO: celle de contribuer à l'épanouissement des travailleurs de la CNSS, ainsi que celui des retraités issus de l'institution, par la facilité d'accès aux crédits.

Le Président du Conseil d'Administration de la COOPECTRASSTO, M. Sabi AKOMEDI, en répondant à cette préoccupation, a rassuré des démarches qui sont effectuées auprès des institutions financières et assurances de la place, en vue du refinancement des crédits des membres adhérents, et aussi trouver des solutions aux difficultés rencontrées dans

le paiement des pensions domiciliées à la COOPECTRASSTO.

Les travaux proprement dits ont abouti, entre autres, à l'adoption d'un nouvel organigramme de la COOPECTRASSTO, ouvrant sur la nomination d'un Directeur et d'un chef d'Agence à Hanoukopé, pour le suivi des activités menées à ce niveau. Une commission ad hoc a été mise en place, pour un suivi d'exécution des recommandations des missions d'inspection, ainsi que celles du Conseil de Surveillance.

Diverses résolutions ont aussi été adoptées avant l'acte final : le renouvellement des membres du Conseil d'Administration et ceux du Conseil de Surveillance de la coopérative.



Photo de famille des participants à l'AG



Un harmonieux cadre de vie

RESIDENCE RENAISSANCE

Information et réservation

www.r-renaissance.tg

contact@r-renaissance.tg

Tel. 22 53 56 01



DEVENEZ PROPRIÉTAIRE À PARTIR DE
18 500 000 F CFA

Prêt immobilier à un taux de 7,5% sur 15 ans*



DISPONIBLE SUR
Google Play

Available on the
App Store

* A titre indicatif selon la négociation avec votre banque